



Motion ENTE

Toute fermeture annoncée ne peut être considérée comme une fatalité. "La fatalité ne triomphe que si on y croit" et n'engage que ceux qui la prônent. On ne saurait accepter que la ministre décide unilatéralement de la fermeture d'une école au détriment de ses personnels, des agent.es du ministère et de la société dans son ensemble.

Le CTM dénonce la violence dont fait preuve la ministre en annonçant de manière aussi brutale qu'inattendue la fermeture de l'ENTE, contraire à toute prévention des RPS.

Le CTM récuse les éléments de diagnostic réalisé à charge, en cercle restreint, par un consultant privé ignorant les pratiques de la Fonction publique et méconnaissant la réalité d'une école comme l'ENTE.

Le CTM constate que le seul moteur de cette décision est budgétaire et de courte vue, et s'indigne de voir que les agent.es de l'ENTE ne représentent que des variables négligeables aux yeux de nos dirigeantes.

Le CTM demande à la ministre de suspendre son projet et d'ouvrir enfin une vraie réflexion, sérieuse et globale, sur l'avenir des écoles de notre ministère.